

COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 janvier 2015

Date de la convocation du Conseil municipal : 24.01.2015

PRESENTS: M.M SAHUC J.B., RESSEGUIE M., GIBERT P.,
BOUZERAND FI., MESLEY E, RAYNAL G., DELFAU J., RUAUX B; SCHROEVEN R;
MARTINEZ C; GARRIGUES J-M.

EXCUSES: ;

Local aire de jeu. Présentation esquisse et devis.

Monsieur le Maire présente l'esquisse modifiée suite aux observations du CM du 22/10/2014. M Guézou, architecte, indique que le projet nécessite un dossier ERP, en revanche, les dernières modifications de la loi, compte tenu de la faible surface, permet de s'affranchir des obligations RP2012. (étude énergétique)

Sa prestation couvre le montage du dossier de permis de construire jusqu'à son obtention. Ses honoraires sont arrêtés à 1900€HT.

Mutualisation des services avec la CCQB

A la demande de la CCQB, le CM fait des propositions sur les mutualisations possibles avec la Cte de Cnes. Il s'agit notamment de l'achat de matériel, de partager des personnels à compétence spécifique, enfin d'anticiper les départs à la retraite afin de recruter des agents répondant aux besoins. Pour Flaunac, des compétences seraient souhaitables pour la rédaction d'actes administratifs, pour les dossiers spécifiques (accessibilité, PPRI), en horticulture, en petite maçonnerie...

Demande déplacement muret communal

Le CM autorise la modification du muret, en limite de la parcelle F501 afin de permettre l'accès à cette parcelle par des engins de chantier ou de jardinage.

Bilan traverse du village

Monsieur le Maire présente le bilan financier définitif de la traverse du village. Les dépenses s'élèvent à 371 047€ Les subventions représentent 50% des recettes (région10%, Conseil Général12%, Etat 17%, Cte de Cnes7%, Autres 4%) pour un montant de185 390€Le reste des recettes étant assurées par de l'auto-financement.

Extension école

Le CM prend connaissance du compte rendu du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) concernant le projet d'extension de l'école. Cette étude indique la nécessité d'une extension de 100m² si le projet se limite à une classe ; 180m²,si nous voulons 2 classes .

Le SDAIL (Syndicat d'aide à la maîtrise d'ouvrage) donnera les éléments, d'ici le 15 mars, permettant au CM de décider de la faisabilité de ce projet.

Entretien bâtiments

M Garrigues présente le devis, d'un montant de 1620€TTC pour la protection des vitraux de l'église de Lamolayrette. Le CM donne un accord à la réalisation de ces travaux.

M Delfau présente le devis d'un montant de 2861€TTC, et les conditions d'exécution pour le traitement de termites présentes dans le logement communal à Pech Laquet.

Possibilité d'achat d'un chemin en zone AU

Après avis de la DDT, Le CM ne donne pas une suite favorable à la demande d'achat d'un chemin prévu dans le schémas d'aménagement prévu dans le PLU.

Questions diverses

Affaire PC Siéjol/Devaud/Commune

Monsieur le Maire informe le CM que la plainte déposée auprès du tribunal administratif par M Devaud pour contester le permis de construire accordé à M Emilien Siréjol sera jugée le 21 janvier au TA de Toulouse. Mme Mesley et M Martinez participeront l'audience.

Déviation chemin de randonnée.

Le CM ne donne pas une suite favorable à la demande de déviation d'un chemin de randonnée dans le but d'éviter le passage des marcheurs à proximité d'une habitation